REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

DECRET N°2026- 1042

abrogeant le décret n° 2022-250 du 23 février 2022 et
portant nomination du Directeur des Etudes, de la Statistique et de la Planification
auprès du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue

LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;
Vu la loi n° 94-025 du 17 novembre 1994 relative au Statut Général des Agents Non encadrés de l'Etat,
Vu la loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 portant Statut Général des Fonctionnaires,
Vu l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé,
Vu l'ordonnance n° 93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation sur les Hauts Emplois de l'Etat,
Vu le décret n° 76-132 du 31 mars 1976, modifié et complété par les décrets n° 93-842 du 16 novembre 1993 et n° 2003-961 du 16 septembre 2003, portant réglementation des Hauts Emplois de l'Etat,
Vu le décret n° 2021-856 du 15 Août 2021 modifié et complété par le décret n°2022-101 du 20 Janvier 2022 fixant les attributions du Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue ainsi que l'organisation générale de son Ministère,

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue,

En Conseil des Ministres,

D E C R E T E :

Article premier.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 2022-250 du 23 février 2022 portant nomination du Directeur des Etudes, de la Statistique et de la Planification auprès du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

Article 2.- Est nommé Directeur des Etudes, de la Statistique et de la Planification auprès du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue :

Monsieur BE Jean Jacques

Article 3.- En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 susvisée, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par émission radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au Journal Officiel de la République.

Article 4.- Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail, de l'Emploi, et de la Fonction Publique, le Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue, le Ministre de la Communication et de la Culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 23 avril 2026

Michaël RANDRIANIRINA

Par le Président de la Refondation
de la République, Chef de l'Etat,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mamitiana RAJAONARISON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Herinjatovo Aimé RAMIARISON

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique,

Franconio Mac DENIS

Le Ministre de la Pêche et de
l'Economie Bleue

Jean MAHARAVO

Le Ministre de la Communication
et de la Culture

**Ogascar Fenosoa
MANDRINDRARIVONY**